

Bienvenue à l'école élémentaire de Veyre-Monton!



HORAIRES:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
9h-12h/14h-17h

Accueil au portail à 8h50 et à 13h50.

Comment nous joindre:

Par courrier: 4 rue Jean Moulin, 63960 VEYRE –MONTON

Par téléphone: 04-73-69-60-57

Par mail: 0630887X@ac-clermont.fr

Directrice: Mme Sueur (déchargée tous les mardis et un lundi sur trois)

Site de l'école: <https://elemjeanmoulinveyremonton63.toutemonecole.fr/>

L'école :

L'école élémentaire est composée de 7 classes + 1 classe délocalisée de l'IME, disposées sur 2 étages. Le bureau de la directrice, Mme Sueur, se situe au 1^{er} étage du bâtiment.

L'enseignant(e) de votre enfant est le premier interlocuteur (la première interlocutrice) pour tout ce qui concerne les apprentissages et la vie de la classe. Vous pouvez le (la) rencontrer en demandant un rendez-vous via le cahier de liaison de votre enfant.

L'accueil se fait au portail (le matin et l'après-midi) ; les enfants sont rendus au portail, aucun parent ne rentre dans la cour.

La rentrée :

Les listes de classes seront affichées lors de la pré-reentrée des enseignants le lundi 31 août en fin de journée.

Le jour de la rentrée, vous pourrez accompagner vos enfants dans la cour afin qu'ils rejoignent leur enseignant(e). A partir du deuxième jour, vous laisserez votre enfant au portail.

Une visite de l'école vous sera proposée le mardi 30 juin à 18h (les enfants visiteront l'école à la fin de l'année scolaire 2025/2026 avec leur enseignant(e)). Une autre réunion se fera à la rentrée avec l'enseignant(e) de votre enfant, dans les premières semaines, pour vous expliquer le fonctionnement de la classe dans laquelle est votre enfant. Par la suite l'enseignant(e) sera disponible sur rendez-vous.

Règlement de l'école :

Inscrire son enfant, c'est s'engager à lui faire fréquenter l'école régulièrement.

En cas de maladie, veuillez avertir l'école par téléphone ou par mail avant l'heure de l'entrée en classe. Un enfant malade ne peut être accueilli en classe et aucun médicament ne peut être administré à l'école.

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (asthme, allergies...), un projet d'accueil individualisé permettant la prise exceptionnelle de médicament pourra être mise en place avec le médecin scolaire.

Vous trouverez en pièce jointe le règlement de l'école pour l'année scolaire 2025/2026 que vous voudrez bien signer après en avoir pris connaissance.

Matériel :

Une liste de fournitures vous sera fournie avant la fin de l'année scolaire afin que les enfants aient leur matériel dès le jour de la rentrée. *Cette liste est susceptible d'être complétée à la rentrée par l'enseignant(e) de votre enfant.*

Documents :

Pour valider l'inscription, la fiche d'inscription complétée et le règlement intérieur signé devront être remis à la mairie (qui les transmettra ensuite à l'école).